



Chien en liberté qui est responsable?

Par **danielle81**, le 11/05/2014 à 10:43

bonjour

il y a un tournoi de tennis dans village

le 5 mai en promenant mes 2 petites chiennes en laisse un gros chien noir appartenant à un joueur du tournoi de tennis est arrivé comme un fou et voulait prendre ma petite chienne dans sa gueule pour la dégager j'étais à genoux et le propriétaire du chien sans laisse est arrivé en s'excusant sans plus

la présidente du tennis m'a dit de venir au bureau du tennis pour désinfecter mes plaies au genou et au doigt mais le lendemain j'ai été chez le docteur car mon genou avait gonflé :

pique tétanos désinfectant et pansement car il y avait des graviers

j'avais été montrer mon genou à la présidente qui m'a dit "je préviens le propriétaire du chien" et depuis aucune nouvelle

dans mon cas qui est responsable

merci

Par **chaber**, le 11/05/2014 à 11:02

bonjour

« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » (Article 1385 du Code civil).